

Résumé de l'extrait des minutes du greffe de la cour d'appel de Lyon.

LA MARQUE DÉPOSÉE " LA GRANDE FABRIQUE "

L'association CERFAC a déposé le 3 février 2016 une demande d'enregistrement portant sur un signe complexe auprès de l'INPI Institut National de la Propriété Industrielle.

Le 25 avril 2016, la commune de Renage a formé opposition à l'enregistrement de cette marque.

Le Directeur général de l'INPI a déclaré cette opposition irrecevable le 6 juillet 2016.

Le 8 juillet 2016 la commune de Renage a formé un recours contre cette décision.

Le directeur de l'INPI et l'association CERFAC invoquent moyens d'irrecevabilité de l'opposition à la demande d'enregistrement le 9 mars 2017 près

LA COUR D'APPEL DE LYON QUI

REJETTE LE RECOURS FORMÉ PAR LA COMMUNE DE RENAGE CONTRE LA
DÉCISION D'IRRECEVABILITÉ,

CONDAMNE LA COMMUNE DE RENAGE AUX DÉPENS DE SON RECOURS.



" MAL NOMMER LES CHOSES C'EST AJOUTER AU MALHEUR DU MONDE "

ALBERT CAMUS

le réfectoire s'invite au conseil

La Grande

jouons un peu à l'objet caché :
découpez le bonnet d'âne dissimulé dans
l'image, s'il y est, et colles le bien au centre
du beau tableau blanc au fond de la salle



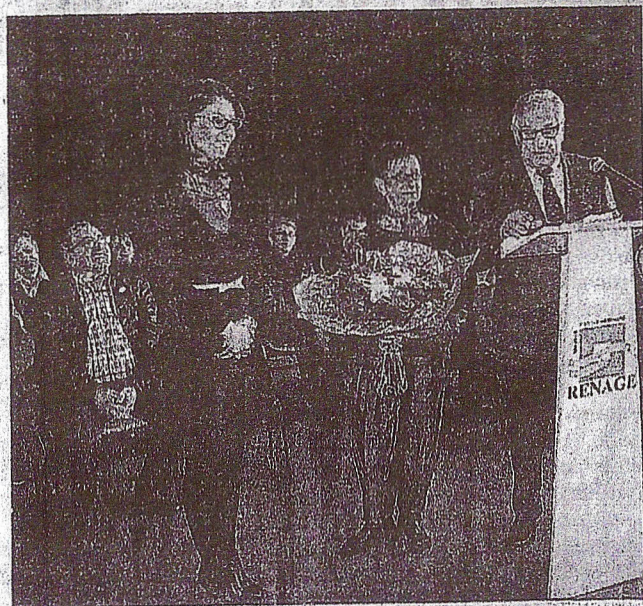
DL 14 1116

On va réhabiliter la Grande Fabrique

le réfectoire

DL 25 0116

jouons un peu à la devinette :
combien y a t-il de cocos traîtres sur la photo ?



A gauche, Amélie Girard vient d'évoquer 39 ans de collaboration entre la ville de Renage et Robert Veyret accompagné de Mireille son épouse.

L'inscription du site la Grande fabrique aux monuments historiques a été abordée.

remerciements de l'amère à celui
qui lui a laissé sa place aux cantonales
pour bien apprendre à cumuler